

Publication d'informations en matière de durabilité

Informations

Nom du produit : **Fructi Flexible 100**
Identifiant d'entité juridique : **969500L5EJYSZM0SYK47**
Classification SFDR : **Article 8**
Date du document : **27/04/2023**

(a) Résumé

1) L'objectif d'investissement du fonds

Le FCP a un objectif de gestion identique à celui de son maître, le compartiment SEEYOND MULTI ASSET DIVERSIFIED GROWTH FUND de la SICAV de droit luxembourgeois NATIXIS AM FUNDS. Sa performance est celle du maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier, soit de surperformer de plus de 4,20% l'€STR quotidien capitalisé sur sa période minimale d'investissement recommandée de 5 ans, avec une volatilité cible d'un an basée sur des données hebdomadaires et comprise entre 6 % et 9 %.

Ce produit promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

La performance du nourricier sera inférieure à celle de son maître, du fait notamment des frais de gestion propres au nourricier

2) Caractéristiques environnementales et sociales du produit

Le Fonds vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales consistant à conserver un score ESG pondéré par la valeur supérieur à celui de son « univers d'investissement » (tel que défini ci-dessous), en maintenant une empreinte carbone inférieure à celle de son « univers d'investissement », ainsi qu'en excluant les sociétés considérées comme sujettes à controverse et s'engageant activement avec les sociétés en portefeuille sur les questions ESG. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques E/S promues par le Fonds.

3) Stratégie et proportion d'investissement

La construction du portefeuille combine divers critères extra-financiers, avec des choix d'investissement principalement guidés par l'application de critères ESG et de considérations financières (objectifs de performance et de volatilité) et une exposition gérée de manière dynamique.

L'objectif de l'application de cette approche extra-financière au Compartiment est de financer en priorité les opérateurs les plus vertueux (entreprises, titres souverains) en matière de problématiques ESG mondiales, et tout particulièrement d'impact climatique.

La stratégie d'investissement ESG privilégie les investissements qui respectent les critères ESG pris dans leur ensemble, avec une attention particulière portée aux questions climatiques. En effet, l'adoption de politiques climatiques proactives à l'initiative des gouvernements et des organismes de réglementation supranationaux, ainsi que la prise en compte par les sociétés de leur impact et de leur écosystème, sont des facteurs essentiels. Leur analyse doit nourrir et orienter les décisions de financement et d'investissement dans toute l'économie. Enfin, l'inclusion de critères liés à la gouvernance permet de renforcer la stratégie ESG des portefeuilles : de fait, les sociétés et les gouvernements qui affichent une gouvernance de qualité sont plus enclins à donner la priorité aux questions climatiques dans leurs stratégies.

Au moins 90 % de l'actif net du portefeuille (actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et publics) fait l'objet d'une analyse ESG. Pour notre méthodologie, nous utilisons les données fournies par les agences de notation ESG.

Les titres sont sélectionnés dans le but d'obtenir une exposition au marché tout en respectant les critères ESG.

Pour chaque catégorie d'actifs, le portefeuille est élaboré à partir d'une politique d'exclusion et d'une approche dite « relative ».

L'objectif de la politique d'exclusion est de limiter l'exposition du portefeuille aux risques jugés importants. Elle consiste à réduire l'univers d'investissement en fonction de critères ESG. Cette étape repose sur le respect de principes extra-financiers fondamentaux, et plus particulièrement sur la « Politique d'exclusion » d'Ostrum.

Pour ce produit, le terme « univers d'investissement » s'entend de l'indice MSCI World pour les investissements en actions et combine un univers stratégique (indice ICE Bank of America Global Sovereign) et un univers de diversification tactique (indices ICE Bank of America EM Sovereign et EM External Debt Sovereign).

L'objectif de l'approche dite « relative » est de privilégier les titres les mieux notés et de limiter ceux moins bien notés en incluant des critères ESG prédéfinis dans leur pondération.

L'allocation d'investissement cible est la suivante :

- Actions mondiales : 80 % de l'actif net du portefeuille.
- Obligations d'État mondiales 20 % de l'actif net du portefeuille.

Le fonds devrait investir au moins 80 % de sa VL dans des sociétés qui répondent aux critères d'adéquation avec les caractéristiques E/S (n° Aligné sur les caractéristiques E/S).

Le Fonds est autorisé à investir jusqu'à 20 % de sa VNI dans des liquidités et équivalents et/ou des instruments de couverture (n° 2 Autres). Le fonds peut inclure des titres d'émetteurs qui ne sont pas conformes aux caractéristiques E/S du fonds (mais qui respectent les garanties E/S définies dans les principes directeurs des Nations unies sur le commerce et les droits de l'homme).

4) Méthodes, sources de la donnée et limites

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM. Elles sont majoritairement estimées et dans une moindre mesure sourcée directement auprès d'émetteurs.

La méthodologie pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Pour les données, la limite est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée.

5) Diligence raisonnable

Le processus repose sur la revue contradictoire et sur une validation systématique des aspects ESG figurant dans la documentation. Pour les fonds labellisés ISR, la validation porte sur un document interne (avenant ISR) et sur la documentation juridique du fonds. Un auditeur externe valide officiellement le respect du cahier des charges du label et la documentation produite après un audit réalisé lors de la demande de label.

Pour les fonds article 8 non labellisés, il s'agit des documents précontractuels en cohérence avec les informations figurant dans les prospectus.

Le département des Risques est également garant de la bonne application de la stratégie ESG et assure un contrôle continu des contraintes extra-financières pour les fonds article 8, qu'ils soient labellisés ISR ou non.

6) Stratégie d'engagement

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable d'Ostrum AM. La stratégie d'engagement d'Ostrum AM vise à améliorer les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Ostrum AM met ainsi en œuvre via ses analystes crédit et/ou ses gérants l'engagement au niveau individuel et au niveau collaboratif via l'équipe Stratégie ESG.

Ostrum AM s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Vous pouvez retrouver la politique d'engagement d'Ostrum AM en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dengagement>

(b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Non-applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non-applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non-applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non-applicable.

(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Ce FCP est nourricier du compartiment maître « SEEYOND MULTI ASSET DIVERSIFIED GROWTH FUND » de la SICAV de droit luxembourgeois NATIXIS AM FUNDS, son objectif de gestion et sa stratégie d'investissement sont identiques à ceux du compartiment maître.

Ce FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces caractéristiques reposent notamment sur les éléments suivants :

- En éliminant les valeurs ayant les plus mauvaises notes ESG ;
- En évitant d'investir dans des secteurs d'activités controversés, notamment ceux qui ne sont pas conformes aux principes du Pacte Mondial de l'ONU (« UNGC »)
- En excluant du portefeuille les émetteurs impliqués dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente et le transfert, d'armes à uranium appauvri, et d'armes chimiques et biologique ;
- En excluant les émetteurs qui ont une exposition significative de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon ou dans la production d'énergie obtenue à partir du charbon ;
- En privilégiant les titres les mieux notés d'un point de vue ESG.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds

(d) Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le FCP, en sa qualité de FCP nourricier, est investi en totalité dans son maître, la Part M/A du compartiment SEEYOND MULTI ASSET DIVERSIFIED GROWTH FUND de la SICAV de droit luxembourgeois NATIXIS AM FUNDS et à titre accessoire, en liquidités.

Rappel de la Stratégie d'investissement du compartiment maître SEEYOND MULTI ASSET DIVERSIFIED GROWTH FUND :

« Devise de référence : EURO (EUR)

Le Compartiment encourage la prise en compte de caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne poursuit pas un objectif d'investissement durable.

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste en une allocation dynamique des actifs à travers de multiples catégories d'actifs (actions internationales, obligations et instruments du marché monétaire, y compris sur les marchés émergents), avec une volatilité quotidienne annualisée cible comprise entre 6 % et 9 %.

La construction du portefeuille combine divers critères extra-financiers, avec des choix d'investissement principalement guidés par l'application de critères ESG et de considérations financières (objectifs de performance et de volatilité) et une exposition gérée de manière dynamique.

La démarche extra-financière mise en œuvre dans le compartiment vise à favoriser le financement des acteurs (entreprises, Etats souverains) les plus vertueux quant aux enjeux ESG, et notamment en termes d'impact sur le climat.

Le Compartiment investit jusqu'à 100 % de son actif net en actions internationales, en obligations et en instruments du marché monétaire, y compris sur les marchés émergents. Le processus d'allocation est flexible.

1) Stratégie d'investissement : Respect des critères ESG

La stratégie d'investissement privilégie les investissements qui respectent les critères ESG pris dans leur ensemble. Toutefois, une attention particulière est portée aux questions climatiques. En effet, l'adoption de politiques climatiques proactives à l'initiative des gouvernements et des organismes de réglementation supranationaux, ainsi que la prise en compte par les sociétés de leur impact et de leur écosystème, sont des facteurs essentiels. Leur analyse doit nourrir et orienter les décisions de financement et d'investissement dans toute l'économie. Enfin, l'inclusion de critères spécifiquement liés à la gouvernance permet de renforcer la stratégie ESG des portefeuilles : de fait, les sociétés et les gouvernements qui affichent une gouvernance de qualité sont plus enclins à donner la priorité aux questions climatiques dans leurs stratégies.

Au moins 90 % de l'actif net du portefeuille (actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et publics) fait l'objet d'une analyse ESG. Pour notre méthodologie, nous utilisons les données fournies par des agences de notation extra financières.

Les valeurs du portefeuille sont sélectionnées dans le but d'obtenir une exposition au marché tout en respectant les critères extra financiers. Pour chaque catégorie d'actifs, le portefeuille est élaboré à partir d'une politique d'exclusion et d'une approche dite « relative ».

L'objectif de la politique d'exclusion est de limiter l'exposition du portefeuille aux risques jugés importants.

Elle consiste à réduire l'univers d'investissement en fonction de critères extra financiers. Cette étape repose sur le respect de principes extra-financiers fondamentaux, et plus particulièrement sur la « Politique d'exclusion » du gérant financier, consultable sur le site Internet de la société à l'adresse www.ostrum.com.

L'objectif de l'approche dite « relative » est de privilégier les titres les mieux notés et de limiter ceux moins bien notés en incluant des critères extra financiers prédéfinis dans leur pondération.

L'allocation d'investissement cible est la suivante :

- Actions mondiales : 80 % de l'actif net du portefeuille.
- Obligations d'État mondiales : 20 % de l'actif net du portefeuille.

1.1 Investissements en actions

L'univers d'investissement de la catégorie d'actifs « Actions mondiales » est défini par l'indice MSCI World. L'allocation cible aux Actions mondiales est de 80 %.

Politique d'exclusion appliquée aux Actions mondiales.

Les politiques d'exclusion du Gestionnaire Financier par Délégation sont décrites plus en détail sur son site Internet <https://www.ostrum.com>

Cela permet d'assurer l'exclusion du portefeuille de certains émetteurs selon des critères réglementaires, sectoriels et normatifs.

Ces exclusions visent notamment :

- En application du droit les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo
- les entreprises impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente et le transfert, d'armes à uranium appauvri, et d'armes chimiques et biologiques.
- Les sociétés dont les revenus sont fortement exposés à l'exploitation minière du charbon et à la production d'électricité au charbon.

Les sociétés impliquées dans des controverses graves sont également exclues, telles que celles qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (« UNGC »).

Approche relative appliquée aux Actions mondiales

Les enjeux ESG considérés et leurs impacts sur la notation des titres sont liés à leurs spécificités sectorielles, géographiques ou de taille de capitalisation.

- Parmi les enjeux liés à la responsabilité environnementale (E), nous retrouvons notamment les émissions carbone, le traitement des déchets, le stress hydrique.
- Parmi les enjeux liés à la responsabilité sociale (S), nous retrouvons notamment des critères liés à la sécurité des employés et la gestion du capital humain, au respect des normes internationales du travail.

- Parmi les enjeux liés à la qualité de la gouvernance d'entreprise (G), nous retrouvons notamment l'analyse de la structure des organes de surveillance et de contrôle, l'analyse des pratiques comptables.

Le premier objectif extra-financier de la stratégie d'investissement en actions mondiales dite « amélioration du score » est d'améliorer la notation ESG globale (en s'appuyant sur un indicateur de risque ESG fourni par une agence de notation extra-financière) des titres détenus par rapport à celle de l'univers d'investissement dont sont exclus les 20 % de sociétés les moins bien notées.

Le deuxième objectif « amélioration des indicateurs extra-financiers » vise à améliorer :

- un indicateur lié au climat :

Il s'agit d'améliorer le niveau d'intensité carbone global (c'est-à-dire les émissions de carbone totales d'une entreprise rapportées à son chiffre d'affaires) des titres détenus, par rapport à l'univers d'investissement. Au niveau du portefeuille, l'objectif est d'atteindre un niveau d'intensité carbone moyen inférieur à celui de son univers d'investissement.

- un indicateur pertinent lié à la gouvernance :

Il s'agit d'améliorer le niveau d'indépendance global des organes de gouvernance des entreprises détenues en portefeuille par rapport à celui de l'univers d'investissement. Autrement dit, il s'agit d'atteindre, au niveau du portefeuille, un taux moyen plus élevé d'administrateurs remplissant des critères d'indépendance que celui de l'univers d'investissement.

2) Investissements en obligations souveraines

L'univers d'investissement est composé des marchés d'obligations d'État mondiales, sans limitation géographique. Il combine un univers stratégique (indice ICE Bank of America Global Sovereign) et un univers de diversification tactique (indices ICE Bank of America EM Sovereign et EM External Debt Sovereign). Ces indices sont construits sur la base de leurs valeurs de marché respectives.

L'allocation cible en obligations souveraines mondiales est de 20 % de l'actif net du portefeuille

Politique d'exclusion appliquée aux obligations souveraines mondiales

Cette étape vise à réduire l'univers d'investissement des obligations d'État sur la base de critères extra-financiers, réglementaires ou normatifs, ainsi que par rapport à la notation ESG des titres. Sont exclus de l'univers d'investissement :

- Les pays qui sont « sur liste noire », c'est-à-dire sous embargo américain ou européen, ou figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, ou identifiés par le Groupe d'action financière (GAFI) comme présentant des lacunes stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme ;
- Les Etats présentant un risque ESG « sévère » ou « élevé » selon la norme développée par les agences de notation externes.

Approche relative appliquée aux obligations souveraines mondiales

Les enjeux ESG considérés et leurs impacts sur la notation des titres sont liés à la nature de leurs émetteurs (États souverains).

- Parmi les enjeux liés à l'environnement (E), nous retrouvons notamment l'analyse des enjeux énergétiques et ceux liés aux ressources naturelles.
- Parmi les enjeux liés à la responsabilité sociale (S), nous retrouvons notamment des critères liés à la satisfaction des besoins essentiels, à la santé et à l'équité.
- Parmi les enjeux liés à la gouvernance (G), nous retrouvons notamment l'analyse des institutions, le respect des lois et des droits civiques, la stabilité politique.

L'objectif premier de la stratégie d'investissement en obligations souveraines est d'améliorer la note ESG globale des titres détenus par rapport à celle de l'univers d'investissement après filtrage par notre politique d'exclusion. Cette note ESG globale repose sur les évaluations d'un prestataire de services externe.

De plus, chaque Etat est évalué sur les enjeux liés au climat et à la gouvernance selon une méthodologie propriétaire. Cette évaluation repose principalement sur une analyse de l'intensité carbone des émetteurs souverains. L'objectif de la stratégie est d'améliorer la notation des titres détenus, issue de cette évaluation, par rapport à l'univers d'investissement filtré par notre politique d'exclusion

3) Gestion dynamique de l'exposition

Cette stratégie de pilotage de l'exposition aux différents marchés d'actions, de taux et de change s'appuie principalement sur l'utilisation de produits dérivés. Elle vise à adapter l'exposition du portefeuille issue de la stratégie d'investissement en termes de niveau de risque global à chaque classe d'actifs, mais aussi en termes d'exposition géographique ou sectorielle, d'exposition par maturité (pour les marchés de taux) et de risque de change.

Cette gestion dynamique de l'exposition s'appuie sur deux étapes successives :

- Étape 1 : pilotage d'une allocation stratégique dynamique fondée sur une analyse fondamentale et technique sur un horizon de 6 à 12 mois. Cette allocation établit le niveau d'exposition aux principaux marchés d'actions et d'obligations. L'analyse fondamentale tient compte de critères à la fois macroéconomiques et microéconomiques, et intègre une analyse de la valorisation de chaque marché. L'analyse technique vise à déterminer le régime de risque des principaux marchés et s'appuie notamment sur différents indicateurs reflétant la perception du risque par les investisseurs et le momentum des marchés à moyen terme.
- Étape 2 : gestion tactique de l'allocation stratégique, visant à accroître la création de valeur en ajustant les expositions sur un horizon d'investissement généralement plus court. Cette étape du processus d'investissement permet :
 - d'intégrer des éléments spécifiques, exceptionnels ou non, à la gestion de l'allocation,
 - de mettre en œuvre des positions relatives visant à tirer pd'un écart jugé anormal ou temporaire entre différents marchés
 - d'exposer le portefeuille à des thématiques particulières, non couvertes par l'allocation stratégique.

En combinant ces deux stratégies (extra-financière et financière), le Compartiment peut être exposé aux actions mondiales entre 0% et 100 % de son actif net, y compris un maximum de 50 % de son actif net exposé aux Actions des marchés émergents.

La sensibilité du Compartiment varie de 0 à 12. Jusqu'à 40 % de l'actif net du Compartiment peut être exposé aux obligations des marchés émergents.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Compartiment peut être exposé à des devises autres que l'euro, avec un maximum de 50 % exposé aux devises des marchés émergents.

Les Catégories d'Actions couvertes s'attachent à couvrir la valeur liquidative contre les fluctuations entre la Devise de Référence du Compartiment et la devise de couverture de la Catégorie d'Actions concernée.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

EXCLUSIONS :

Le fonds suit la politique d'exclusion défini par le gérant financier, qui exclut notamment les entreprises ne respectant pas les normes internationales telle que les UNGC, ou sujettes à des controverses sévères, ou encore ayant des implications significatives E,S ou G liées à des activités controversées telles que définies dans la politique Seeyond (<https://www.ostrum.com/>)

INTEGRATION ESG :

Le Fonds vise à :

- Obtenir un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement.
- Obtenir une empreinte carbone, tant en terme d'émissions totales de gaz à effet de serre (GES), que d'intensité carbone moyenne, inférieure à celle de son univers d'investissement.
- Obtenir, au niveau du portefeuille, un pourcentage moyen d'administrateurs indépendants supérieur à celui de son univers d'investissement
- L'analyse ESG du portefeuille couvrira en permanence plus de 90% des valeurs du portefeuille.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non-applicable.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

La qualité de la gouvernance est notamment évaluée en mesurant l'indépendance du conseil.

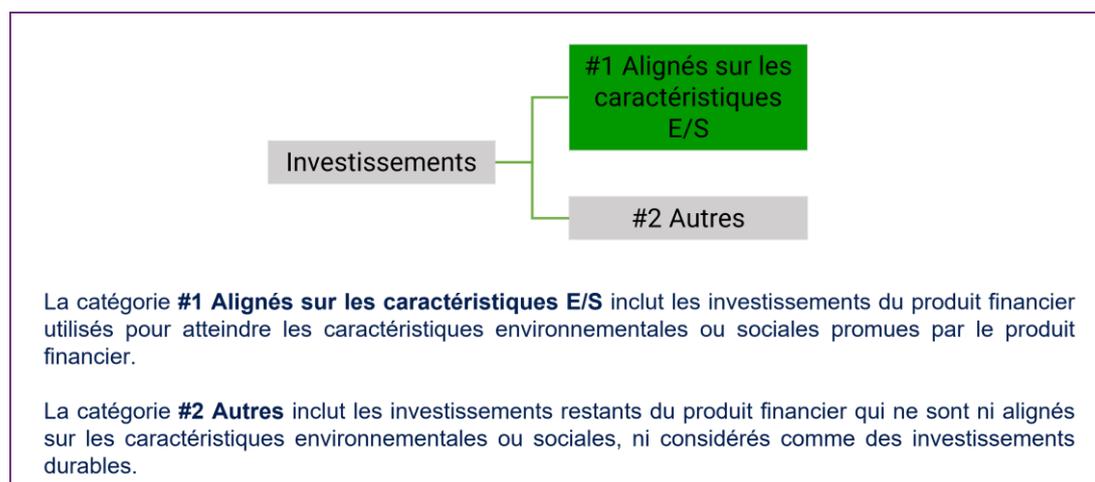
La qualité de la gouvernance est également suivie à travers la politique d'engagement actionnarial du gérant financier (politique de vote et engagement collaboratif) dont la gouvernance est un des sujets pris en compte. Les principes directeurs suivis par la politique de vote du gérant financier, sont notamment le droit des actionnaires, la structure de gouvernance (Indépendance du Conseil d'administration, Composition et disponibilité du Conseil, Eléments ESG, Responsabilité climatique), ou encore la politique de rémunération des dirigeants.

(e) Proportion d'investissement

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le fonds investit plus de 80% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

Le fonds investira jusqu'à 10% de son actif net maximum en liquidités, (#2 Autres).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

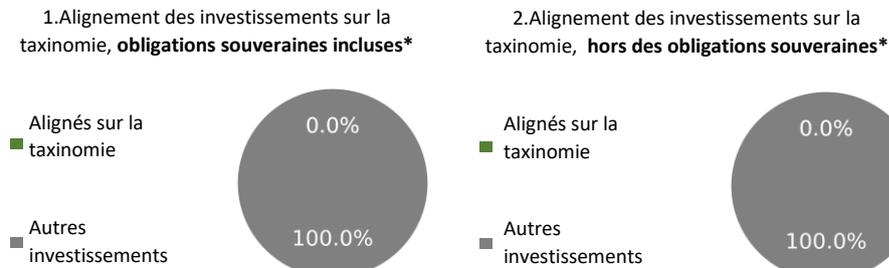
Les caractéristiques ESG promues par le fonds sont mises en œuvre dans le cadre de la sélection d'actions et d'obligations d'État.

Les dérivés cotés sur les marchés actions sont principalement utilisés pour couvrir le risque de marché intégré dans la sélection de titres.

Sur les marchés obligataires, l'utilisation des dérivés cotés est limitée à l'univers ESG (hors pays blacklistés, à score « sévères » ou « élevés » de risque ESG) afin d'atteindre les objectifs de risque/rendement du produit.

Les swaps de devises seront utilisés afin de couvrir le risque de change généré par la sélection d'actions et d'obligations

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La société de gestion estime préférable, par mesure de prudence, d'indiquer un engagement sur la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de 0%. Toutefois, la position sera réexaminée au fur et à mesure que les règles sous-jacentes seront finalisées et que la disponibilité de données fiables augmentera au fil du temps

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également fixée à 0 %.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Fonds ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE

(f) Contrôle des caractéristiques environnementale ou sociales

1) SCORE ESG

Score ESG du portefeuille supérieur à celui de son univers d'investissement. *

2) INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Empreinte carbone du portefeuille, tant en terme d'émissions totales de gaz à effet de serre (GES), que d'intensité carbone moyenne, inférieure à celle de son univers d'investissement.

3) GOUVERNANCE

Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants du portefeuille supérieur à celui de son univers d'investissement

4) INDICATEUR SOCIAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME

Grâce à la politique d'exclusion, le fonds poursuit l'objectif d'exclure les émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, au moment de la décision d'investissement.

Les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs sont suivis par la gestion via les différents Portfolio Management Systems et par les risques dans leurs outils dédiés. Les indicateurs sont remontés ensuite via différents reportings (factsheets mensuelles et rapports ESG Droits Humains pour les fonds labellisés ISR).

(g) Méthodes

Ostrum applique une politique d'exclusion des émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses. Cette politique d'exclusion représente un pilier important dans la politique ESG globale d'Ostrum et en particulier dans la méthodologie visant à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales.

Le deuxième pilier concerne l'intégration ESG appliquée par Ostrum en utilisant différents fournisseurs de données extra-financières venant renforcer cette méthodologie à travers différents contrôles de ces caractéristiques notamment les caractéristiques E et S et ce dans différents cadres réglementaires ou contractuels (SFDR articles 8, Label ISR ...).

Pour les fonds articles 8 labellisés ISR, le contrôle fait par Ostrum dans le cadre de ce label permet de :

- pour les fonds en méthode de la note moyenne, s'assurer que la note ESG moyenne du portefeuille est meilleure que celle de son univers d'investissement filtré de 20% des émetteurs les moins bien notées ESG (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) ;
- pour les fonds en méthode d'exclusion, s'assurer que les investissements sont exclusivement effectués sur l'univers minoré des 20% des valeurs les moins bien notées, ces 20% intégrant également les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum
- s'assurer que le portefeuille surperforme son univers d'investissement filtré dans le cadre du label ISR sur des indicateurs de performance E et S si ces indicateurs sont retenus comme ceux à surperformer (intensité carbone, dépenses publiques dans la santé et l'éducation par exemple ...).

Pour les fonds articles 8 non labellisés ISR, Ostrum a défini une approche permettant de s'assurer que la note moyenne ESG du portefeuille est meilleure que celle de son

univers d'investissement tout en fixant une limite minimale de couverture ESG pour le portefeuille.

En dehors de ces deux cadres, le contrôle Ostrum des contraintes extra-financières contractuelles permet de s'assurer de l'atteinte de caractéristiques E et S (exemple : baisse annuelle de l'intensité carbone, surperformance ESG du portefeuille relativement à son univers d'investissement).

(h) Sources et traitement des données

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum. Elles sont majoritairement estimées et dans une moindre mesure sourcées directement auprès d'émetteurs :

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
 - <https://www.msci.com/>
 - <https://www.moody.com/>
 - <https://www.sustainalytics.com/>
 - <https://www.sdgindex.org/>
-

(i) Limites aux méthodes et aux données

La méthodologie pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Pour les données, la limite est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée.

(j) Diligence raisonnable

Le processus repose sur la revue contradictoire et sur une validation systématique des aspects ESG figurant dans la documentation. Pour les fonds labellisés ISR, la validation porte sur un document interne (avenant ISR) et sur la documentation juridique du fonds. Un auditeur externe valide officiellement le respect du cahier des charges du label et la documentation produite après un audit réalisé lors de la demande de label.

Pour les fonds article 8 non labellisés, il s'agit des documents précontractuels en cohérence avec les informations figurant dans les prospectus.

Le département des Risques est également garant de la bonne application de la stratégie ESG et assure un contrôle continu des contraintes extra-financières pour les fonds article 8, qu'ils soient labellisés ISR ou non. Il participe également aux audits de certification pour l'obtention du label ISR ainsi qu'aux audits annuels de suivi afin de s'assurer que les fonds remplissent bien les critères imposés par le label.

(k) Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de la stratégie d'investissement environnemental ou social ?

Oui

Non

Si oui, quelles sont les politiques d'engagement mises en œuvre ? (Inclure les procédures de gestion applicables aux controverses en matière de durabilité dans les sociétés bénéficiaires des investissements)

Politiques d'engagement Ostrum AM:

<https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dengagement>

(l) Indice de référence désigné (si applicable)

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

Non-applicable

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non-applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non-applicable

En quoi l'indice diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non-applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non-applicable

(m) Informations complémentaires

1. Documentation RSE et ESG Ostrum AM:

<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg>

2. Documentation SFDR Natixis IM International:

<https://www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents>

Ce document est publié pour divulguer des informations liées à la durabilité sur ce produit, conformément avec l'article 10 du règlement européen SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »). Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au KIID avant de prendre toute décision finale d'investissement.